

LE PASSAGE DES ILES

Pour **l'île Barbe**, on utilise le bras droit exclusivement tout en gardant les règles de circulation du bassin de la Caille.



Pour rappel, c'est à la sortie de l'île barbe que le sens de circulation est inversé.

Pour **l'île Roy**, on utilise le bras droit pour monter et le bras gauche pour descendre. Bien entendu ces règles s'appliquent quand les rameurs peuvent aller jusqu'au PK 15.5 c'est-à-dire du 1 novembre au 31 mars.

